

**SYNTHÈSE**

# Patient en auto-administration de ses médicaments (PAAM)



Validée par le Collège le 29 janvier 2025

## L'essentiel

**Le PAAM, c'est quoi :** Le PAAM, c'est donner la possibilité à un patient hospitalisé, volontaire, de s'autoadministrer seul ou accompagné, une partie ou la totalité des médicaments qui lui sont prescrits lors de son hospitalisation. Il concerne l'étape d'administration du médicament

**Le PAAM** s'adresse à toute structure sanitaire et tous les professionnels impliqués dans la prise en charge médicamenteuse

**Le PAAM** concerne tous les médicaments qui peuvent être gérés par le patient seul en adaptant si besoin l'accompagnement éducatif

- Le PAAM est volontaire (établissement, service, patient)
- Le PAAM s'inscrit dans une politique institutionnelle globale de la gestion des risques et de l'engagement du patient en tant qu'acteur à part entière de sa prise en charge médicamenteuse. Il s'agit d'une poursuite de l'application de l'arrêté du 6 avril 2011.
- L'application du PAAM associe l'ensemble des professionnels de santé (médecos-soignants, équipes pharmaceutiques), le patient et son entourage.
- Le PAAM peut être appliqué aux différents séjours et secteurs d'activités, et notamment ceux de longue durée.
- Le PAAM peut se déployer de manière priorisée dans certains services de soins selon les niveaux de maturité existants, les organisations, la présence de pharmaciens cliniciens
- Le PAAM peut être gradué en termes de niveau de participation du patient et du périmètre des traitements concernés
- Le PAAM est adapté à chaque patient, à chaque médicament
- Le PAAM ne dédouane pas l'établissement et les professionnels de santé de leur responsabilité vis à vis à des médicaments pris, mais permet au patient de s'engager dans ses soins et de préparer sa sortie.

**Le dispositif peut cesser à tout moment à l'initiative du patient ou des professionnels de santé**

## Les étapes clés du PAAM

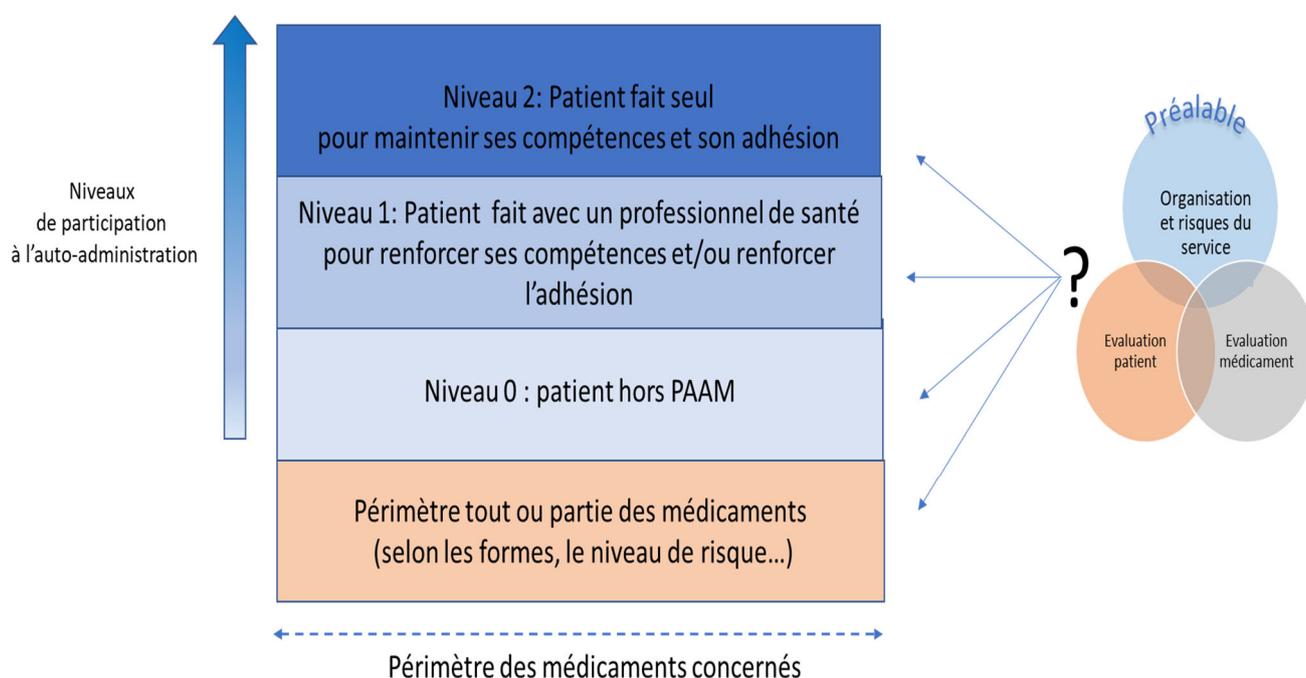
- Des préalables sont nécessaires : Le PAAM repose sur un volontariat de l'établissement engagé, l'équipe de soins qui aura évalué son organisation et les risques liés à la prise en charge médicamenteuse, et le patient qui est informé
- Une évaluation des risques liés au patient et à ses médicaments permet de proposer au patient un niveau de participation au PAAM et de définir les médicaments concernés
- Une décision favorable est émise par le médecin après concertation de l'équipe, du patient et du pharmacien
- L'engagement du patient est obtenu
- Le PAAM est mis en œuvre et un dispositif de stockage sécurisé des médicaments auto-administrés est mis à disposition du patient en PAAM
- Un suivi et une réévaluation du PAAM sont effectifs. À tout moment, le PAAM peut être remis en question par les professionnels et par le patient.

## Les niveaux d'implication du patient

**Le niveau 0** ne permet pas au patient d'être impliqué dans un PAAM.

**Le niveau 1** correspond à un patient qui a besoin d'un accompagnement éducatif renforcé. Ce niveau a vocation à être ponctuel.

**Le niveau 2** correspond à un patient qui a l'habitude de prendre un médicament et pour lequel ses compétences et son adhésion médicamenteuse sont confirmées



## PAAM et circuit habituel de la prise en charge médicamenteuse : ce qui diffère

	Hors PAAM	Ce qui change avec PAAM
<b>Entrée du patient</b>	Revue des traitements / Conciliation des traitements médicamenteux si possible <b>1ère prescription hospitalière</b>	⊕ <b>L'inclusion dans le PAAM peut se faire à toutes les étapes du séjour</b> (préadmission, entrée, durant l'hospitalisation) AVEC : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Information patient du PAAM</b></li> <li>- <b>Evaluation initiale des conditions d'inclusion du patient</b></li> <li>- <b>Définition du niveau de participation au PAAM et des médicaments concernés</b></li> <li>- <b>Décision médicale favorable</b></li> <li>- <b>Consentement du patient</b></li> <li>- <b>Coordination équipe</b></li> </ul>
<b>Préparation des traitements</b>	Par l'IDE selon les modalités du service Les médicaments restent identifiables	Le traitement est remis au patient avec <b>une identification des médicaments PAAM</b> pour les patients en niveau 1 et 2
<b>Stockage/dé-tention des médicaments</b>	IDE, Niveau salle de soins, sécurisé (coffre, frigo, armoire)	Les médicaments sont confiés au patient dans sa chambre dans <b>un dispositif de stockage sécurisé</b> , sauf pour les médicaments thermosensibles
<b>Administration proprement dite</b>	Par l'IDE ou aide à la prise par une aide-soignant(e)	<b>Niveau 1</b> = le patient est accompagné par une IDE. <b>Niveau 2</b> = le patient gère seul
<b>Traçabilité</b>	Par l'IDE	<b>Niveau 1</b> = par l'IDE <b>Niveau 2</b> = Par le patient si besoin et l'IDE qui trace aux dires du patient
<b>Surveillance du patient et suivi</b>	De la prise/ Suivi efficacité et tolérance pour réévaluation thérapeutique si besoin	⊕ Suivi critères d'inclusion pour réévaluation PAAM adaptée au patient
<b>Information du patient</b>	Information sur les traitement, nouvelles thérapeutiques, modifications	<b>Démarche renforcée</b> notamment pour le Niveau 1, lors de l'introduction de nouveaux médicaments et en fonction des problèmes mis en exergue avec l'évaluation des compétences et de l'adhésion médicamenteuse.
<b>Ré hospitalisation pour séances de soins, cures</b>	<b>Suivi médical</b> /revue des traitements	⊕ Réévaluation des critères d'inclusion et vérification consentement
<b>Fin d'hospitalisation sortie</b>	Lettre de liaison	⊕ intégrant un bilan du dispositif PAAM et un bilan avec le patient en cas de séjour long